



Le 15 décembre 2025

Assemblée plénière de la Région Normandie

Attribution du lot « Etoile de Caen » à RATP Développement

Après mise en concurrence, les élus régionaux ont approuvé, ce jour, le choix d'attribuer le lot « Etoile de Caen », au concessionnaire RATP Développement.

Les élus régionaux ont également approuvé les termes du contrat de concession de service public d'exploitation de trains régionaux (modalités d'exploitation et de financement) à RATP Développement.

Le lot « Etoile de Caen » porte sur les lignes suivantes :

- Caen - Coutances ;
- Caen - Saint-Lô ;
- Caen - Evreux ;
- Caen - Cherbourg
- Caen - Rouen ;
- Caen - Lisieux ;
- Caen - Granville - Rennes ;
- Lisieux - Trouville-Deauville ;
- Trouville-Deauville - Dives-Cabourg

La mise en concurrence du lot "Etoile de Caen" a permis à la Région d'obtenir **une augmentation forte du nombre de trains et d'élever les exigences en matière de qualité de service** :

- L'offre passera de 3,4 millions de trains-km en 2024 à 5,1 millions de trains-km en 2028, soit une augmentation de 50%.
- Le futur concessionnaire prendra l'engagement d'atteindre 93,4% de ponctualité en 2031 contre 91,8% actuellement.

Axes du lot Etoile de Caen	A/R 2025	A/R 2028	Evolution
Caen ⇄ Evreux	1 A/R	8 A/R	+7 A/R / +700%
Caen ⇄ Cherbourg	4 A/R	7 A / 10 R	+3 A / +6 R / +113%
Caen ⇄ Rouen	10 A/R	11 A/R	+1 A/R / +10%
Caen ⇄ Lisieux	20 A/R	34 A / 33 R	+14 A / +13 R / +68%
Caen ⇄ Bayeux	17 A/R	20 A / 23 R	+3 A / +6 R / +26%
Caen ⇄ Granville	6 A/R	9 A/R	+3 A/R / +50%
Caen ⇄ Rennes	2 A/R	4 A/R	+2 A/R / +100%
Lisieux ⇄ Trouville-Deauville	6 A / 8 R	9 A / 8 R	+3 A / +21%
Caen ⇄ Coutances	12 A/R	12 A/R	=
Caen ⇄ Saint-Lô	13 A/R	13 A/R	=
Trouville-Deauville ⇄ Dives-Cabourg	Desserte saisonnière / estivale		
A noter que ces dessertes n'intègrent que les trains concernés par le lot Etoile de Caen (et n'intègrent donc pas les trains qui relient Paris à Cherbourg et Trouville-Deauville)			

La période d'exploitation couvre la période du **11 juillet 2027 au 12 décembre 2037 à minuit, pour un coût prévisionnel d'exploitation estimé à 827 M€ HT.**

Dans ce cadre, la Région versera dans un premier temps au concessionnaire RATP Développement :

- **15,1 M€ HT pour la période de pré-exploitation.** Celle-ci doit permettre au concessionnaire de se préparer au démarrage de l'exploitation ferroviaire (notamment transfert du matériel roulant, adaptation de l'atelier de maintenance et reprise, recrutement et formation du personnel). La durée de cette période est prévisionnellement de 17 mois (courant de la date de notification du contrat de concession au démarrage de l'exploitation ferroviaire).
- **Un montant global de 58,7 M€ HT de subventions d'investissement pour la période d'exploitation 2027-2033.**